
Cinquante et unième (2007) session ordinaire

Commission plénière

Compte rendu de la 1^{ère} séance

Tenue à l'Austria Center Vienna, le mardi 18 septembre 2007, à 10 h 40.

Présidente : M^{me} FEROUKHI (Algérie)

Sommaire

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphes
–	Élection des vice-présidents et organisation des travaux	1–5
10	Comptes de l'Agence pour 2006	6–7
11	Programme et budget de l'Agence pour 2008-2009	8–13
12	Amendement de l'article XIV.A du Statut	14–16
14	Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire	17–18
17	Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence	19–26
18	Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires	27– 40

¹ GC(51)/COM.5/1.

Liste des abréviations :

FCT	Fonds de coopération technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

– Élection des vice-présidents et organisation des travaux

1. La PRÉSIDENTE, après avoir remercié la Conférence générale de la confiance qu'elle lui a témoignée, dit que, conformément à l'article 46 du Règlement intérieur et à l'issue de consultations avec les groupes, il a été proposé que M^{me} Kauppi (Finlande) occupe un poste de vice-présidente de la Commission. Elle croit comprendre que la Commission souhaite accepter la proposition.
2. Il en est ainsi décidé.
3. La PRÉSIDENTE dit qu'un vice-président devrait aussi être élu parmi les membres du Groupe des États d'Europe orientale. Cependant, elle a été informée que jusque-là, il n'y a pas de candidat de ce groupe. Elle espère que celui-ci pourra à brève échéance désigner un candidat.
4. La PRÉSIDENTE attire l'attention sur le document GC(51)/COM.5/1, qui énumère les points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission plénière par la Conférence générale. Elle propose, conformément à la pratique antérieure, de rendre compte oralement des délibérations de la Commission à la Conférence en séance plénière. Elle croit également comprendre que la Commission souhaite continuer, dans la mesure du possible, la pratique consistant à regrouper les projets de résolutions qu'elle recommande à la Conférence pour adoption.
5. Il en est ainsi décidé.

10. Comptes de l'Agence pour 2006 (GC(51)/13)

6. La PRÉSIDENTE, notant qu'aucun membre de la Commission ne souhaite prendre la parole, suppose que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant à la page « i » du document GC(51)/13.
7. Il en est ainsi décidé.

11. Programme et budget de l'Agence pour 2008-2009 (GC(51)/2)

8. La PRÉSIDENTE attire l'attention sur les projets de résolution « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2008 », « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2008 » et « C. Le Fonds de roulement en 2008 » qui figurent dans le document GC(51)/2, tous recommandés par le Conseil des gouverneurs pour adoption. Notant qu'aucun membre de la Commission ne souhaite prendre la parole, elle suppose que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'approuver un budget ordinaire pour 2008 d'un montant total

de 295 331 187 euros, sur la base d'un taux de change de 1 euro pour 1 dollar des États-Unis et donc, d'adopter le projet de résolution « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2008 ».

9. Il en est ainsi décidé.

10. La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale, d'approuver un objectif de 80 millions de dollars pour les contributions volontaires au FCT pour 2008 et donc, d'adopter le projet de résolution « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2008 ».

11. Il en est ainsi décidé.

12. La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'approuver un niveau de 15 210 000 euros pour le Fonds de roulement en 2008 et donc d'adopter le projet de résolution « C. Le Fonds de roulement en 2008 ».

13. Il en est ainsi décidé.

12. Amendement de l'article XIV.A du Statut

14. La PRÉSIDENTE signale que le Secrétariat a fait circuler un projet de décision basé sur la décision prise en 2006 par la Conférence générale sur l'objet de l'Article XIV.A, que la Commission souhaitera peut-être lui recommander pour adoption à sa session en cours.

15. Notant qu'aucun membre de la Commission ne souhaite prendre la parole, elle présume que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de décision que le Secrétariat a fait circuler.

16. Il en est ainsi décidé.

14. Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire (GC(51)/21)

17. La PRÉSIDENTE, notant qu'aucun membre de la Commission ne souhaite prendre la parole, suppose que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(51)/21.

18. Il en est ainsi décidé.

17. Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence

(GC(51)/COM.5/L.1)

19. Le représentant du PAKISTAN, présentant le projet de résolution qui figure dans le document GC(51)/COM.5/L.1, propose que la dernière partie du paragraphe j) soit modifiée comme suit : « ... et notant que le Directeur général a récemment publié un rapport intitulé « Des ressources suffisantes, assurées et prévisibles pour le Programme de coopération technique » ».

20. Le représentant de l'AUSTRALIE, notant les références faites aux paragraphes m) et t) du projet de résolution à « la conclusion du Président du Conseil en juillet 2007 », demande si le Secrétariat pourrait contribuer à rendre les références plus explicites.

21. Le SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION dit que, sous réserve du consentement des auteurs, il examinera comment les rendre plus explicites.

22. Le représentant de l'ALLEMAGNE dit que sa délégation souhaiterait examiner plus avant le projet de résolution et propose que la Commission y revienne lors d'une réunion ultérieure.

23. Le représentant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE dit qu'il serait utile d'inclure dans le projet de résolution une référence à l'étude « 20/20 » mentionnée par le Directeur général dans sa déclaration à la Conférence.

24. La représentante de la MALAISIE, en réponse à l'observation faite par le représentant des États-Unis d'Amérique, dit qu'à son avis, le Groupe des 77 et de la Chine voudrait en savoir plus sur l'étude « 20/20 ».

25. La PRÉSIDENTE propose que toutes les délégations intéressées tiennent des consultations informelles sur le libellé du projet de résolution, avec l'aide du Secrétariat si nécessaire.

26. Il en est ainsi décidé.

18. Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

(GC(51)/COM.5/L.2, L.5 et L.7)

27. La représentante de la MALAISIE, présentant le projet de résolution sur les « Applications nucléaires non énergétiques » qui figure dans le document GC(51)/COM.5/L.2, attire l'attention en particulier sur le membre de phrase « ...notant que de nombreux États Membres bénéficient des applications des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture par le biais du programme mixte FAO/AIEA » au paragraphe d), le membre de phrase « ...et la mesure des effets des changements climatiques sur l'environnement » au paragraphe m), la référence à l'organisation d'une conférence internationale sur l'assurance de la qualité et les nouvelles techniques en médecine radiologique en novembre 2006 au paragraphe o) et le paragraphe t) dans lequel on salue la création du Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer.

28. S'agissant du paragraphe q), la représentante de la Malaisie propose que le membre de phrase « un nouveau PRC sur la production de radio-isotopes pour la PET » soit remplacé par « un nouveau PRC ayant trait à la production de radio-isotopes pour la PET ».

29. En ce qui concerne le paragraphe 6, elle propose de le modifier comme suit : « ... et la mouche méditerranéenne des fruits, les applications uniques des isotopes pour surveiller l'absorption mondiale de dioxyde de carbone par les océans et les effets sur les écosystèmes marins de l'acidification qui en résulte, le recours aux isotopes... ».

30. Le représentant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, se félicitant du projet de résolution, dit que sa délégation avait besoin de consulter des experts techniques sur la proposition d'ajout au paragraphe 6, car on ignore s'il y a un consensus sur les effets de l'absorption de dioxyde de carbone par les océans.

31. Le COORDONNATEUR DU PROGRAMME DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES ET DES APPLICATIONS NUCLÉAIRES dit que l'ajout proposé tient compte de travaux de recherche en cours au Laboratoire de l'environnement marin de l'Agence à Monaco et a été recommandé par le Secrétariat.

32. Le représentant de l'AUSTRALIE demande s'il a déjà été conclu qu'il y a acidification.

33. Le COORDONNATEUR DU PROGRAMME DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES ET DES APPLICATIONS NUCLÉAIRES dit que les experts sont parvenus à un consensus confirmant l'acidification, mais que ses effets à court et à long termes n'étaient pas encore pleinement compris.

34. Le représentant de l'AUSTRALIE suggère d'insérer le terme « pourrait » avant « en résulter ».

35. La PRÉSIDENTE propose que les délégations de la Malaisie, des États-Unis d'Amérique et de l'Australie tiennent des consultations informelles sur le paragraphe 6.

36. Le représentant de l'INDE, présentant le projet de résolution intitulé « Recours à l'hydrologie isotopique pour la gestion des ressources en eau » figurant dans le document GC(51)/COM.5/L.5, attire l'attention en particulier sur la référence, au paragraphe h), au Colloque international sur les progrès de l'hydrologie isotopique et son rôle dans la gestion durable des ressources en eau tenu en mai 2007 et, au paragraphe j), à la mise au point de nouvelles techniques de détection de l'isotope hélium 3 pour une datation plus précise.

37. Le représentant du MAROC, présentant le projet de résolution intitulé « Plan pour produire de l'eau potable économiquement à l'aide de réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance » figurant dans le document GC(51)/COM.5/L.7, attire l'attention en particulier sur la référence, au paragraphe h), au Groupe consultatif international sur le dessalement nucléaire (INDAG).

38. La représentante du JAPON dit que sa délégation a besoin de plus de temps pour examiner les projets de résolutions figurant dans les documents GC(51)/COM.5/L.5 et GC(51)/COM.5/L.7.

39. Le représentant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE dit qu'un projet de résolution sur la mise au point et l'utilisation de réacteurs de faible ou moyenne puissance doit être présenté et qu'il vaudrait peut-être mieux poursuivre l'examen du projet de résolution figurant dans le document GC(51)/COM.5/L.7 après que l'autre projet de résolution aura été présenté.

40. Le représentant de l'INDE dit que l'autre projet de résolution portera principalement sur la production d'électricité, alors que le projet de résolution figurant dans le document GC(51)/COM.5/L.7 concerne la production d'eau potable. Sa délégation est cependant prête à examiner en même temps les deux projets de résolution afin d'identifier d'éventuels double-emplois.

La séance est levée à 11 h 50.